Stand d'INFORMATION et SIGNATURE de pétitions
à Annemasse le 5 septembre 2014
Journée des Animaux sans foyer

http://www.homelessanimalsday.org/international_events.html

Action organisée par Oïkos Kaï Bios http://www.oikoskaibios.com/
La mairie (panneaux lumineux), le Messager, avaient annoncé notre stand. Nous avons eu la visite sur le stand du Dauphiné Libéré, un article est paru le septembre, l'investissement sans relâche de l'association y est mentionné ; nous en remercions Madame Poncet, Rédactrice en Chef du Dauphiné.

8 | SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

DÉFENSE DES ANIMAUX

La rentrée de l'association Oikos Kai Bios

Marie Berger, présidente de l'association Oikos Kai Bios qui défend inlassablement la cause animale a repris ses permanences hier au Passage Bleu. Comme chaque fois, elle a recueilli des signatures sur différentes pétitions.
Elle voulait sensibiliser le public à l'abandon des animaux de compagnie, «acte cruel qui devrait être puni sévèrement». Elle a proposé une action de la Fondation 30 Millions d'Amis sous forme de modèles de courriers à envoyer aux députés.

ANNEMASSE

Jeudi 21 août 2014/le Messager

Oïkos kaï bios agit pour un cadre de vie plus sain dans l'agglomération

Durant sa campagne intitulée Semaine sans pesticides (9e édition), l'association Oïkos kaï bios veut interpeller les nouvelles équipes municipales en place sur l'usage des pesticides de leur commune et l'offre de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines.

A cette occasion, une carte des communes de France est disponible sur le site www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/, pour rendre visible le recensement des communes ayant réduit ou éliminé l'usage des pesticides ainsi que l'introduction d'aliments bio dans les cantines scolaires. « Notre courrier du 30 mai a été envoyé à une centaine de communes de Haute-Savoie. Sur l'agglomération, seulement Gaillard et Ambilly ont répondu "zéro pesticide". Pour le département, Annecy-le-Vieux et Thonon ont indiqué la réduction de l'utilisation des pesticides depuis cinq ans, Bonneville et Argonay "zéro pesticide", Annemasse, Annecy, Evian, Marignier, ainsi que La Roche-sur-Foron sont inscrits "zéro pesticide sauf espaces à contraintes" et Saint-Jorioz et Saint-Julien ont engagé une réduction. Chacun peut agir : interpeller votre maire, les élus ! Une lettre type est disponible sur notre site Internet, ainsi que le kit citoyen téléchargeable sur www.0phyto-100pour100bio.fr/».

Concernant la gestion des espaces verts, l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sera interdite dans les espaces publics des communes en 2020. « Nous estimons que cette nouvelle loi est bien tardive compte tenu des effets néfastes des pesticides sur la nature (mortalité croissante des abeilles entre autres) et sur la santé des citoyens et les familles d'agriculteurs », ajoute-t-elle.

Dans le cadre de la Journée des animaux sans foyer, l'association animera un stand d'information et signature de pétitions au passage Bleu, le vendredi 5 septembre pour sensibiliser le public à l'abandon des animaux de compagnie. Enfin, ajoute Marie Berger, « en tant que citoyen, nous avons tous un rôle à jouer dans le changement des mentalités et la construction d'un cadre de vie plus sain. Il est nécessaire de faire entendre sa voix au-delà des urnes, en débattant et dialoguant avec les élus pour des engagements concrets. »

HÉNÉE VUARNET

http://www.oikoskaibios.com/

Prochain stand au Passage bleu le vendredi 5 septembre de 9 h à 12 h.

En ce jour de marché, premier vendredi de la rentrée, les passants sont nombreux. S'ils n'utilisent pas le Passage Bleu, nous allons vers eux sur le marché tout proche : plusieurs feront bon accueil à nos combats.

- La première personne est une femme, elle accepte de visiter le stand, et d'emblée, annonce qu'elle ne supporte pas la corrida. Si l'action est plutôt tournée vers les animaux de compagnie, et leurs trop fréquents abandons, nous relayons bon nombre de combats. La pétition du CRAC http://www.anticorrida.com/ permettra à cette personne d'exprimer son dégoût ; en effet, des amis l'avaient emmenée voir ce triste « spectacle », elle n'avait pas osé refuser et elle avait fermé les yeux toute la soirée.

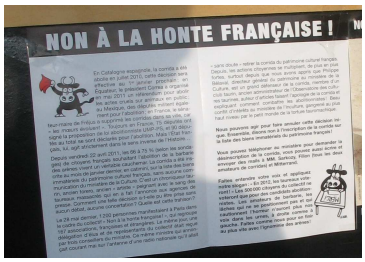

- Nous évoquerons bien sûr la maltraitance des animaux de compagnie, des procès passés ou en cours, car de plus en plus de gens dénoncent ces attitudes cruelles. Pour sa part, l'association s'est portée partie civile au Tribunal de Tours (https://www.facebook.com/Donaldetirma) et a porté plainte à plusieurs reprises quand nous avons eu connaissance d'abandons ou d'actes de cruauté.

Nous relayons l'action de 30 Millions d'amis http://www.30millionsdamis.fr/jagis/signer-la-petition/je-signe/22-pour-un-nouveau-statut-juridique-de-lanimal/, une dizaine de courriers

seront envoyés aux députés dans le cadre de l'évolution législative du statut de l'animal (détails des débats récents http://www.planeteanimaux.com/sujet/2014/09/17/en-direct-examen-de-la-modification-du-statut-juridique-de-lanimal-par-lassemblee-nationale-ce-matin/).
Plusieurs personnes ont volontiers accepté la lettre proposée par la Fondation 30 Millions d'amis, certains en ont pris pour des amis ou la téléchargeront sur notre site Internet.

- Une femme évoquera le manque de points « toutounet », notamment route de Genève vers la Suisse, ce qui, pour elle, n'incite pas à cet acte de courtoisie qui consiste à ramasser la crotte de son chien. Nous étions plus mesurés, n'est-ce pas de la responsabilité de chacun d'avoir avec soi un sachet…..il est vrai que ces comportements irrespectueux des autres citoyens sont hélas parfois utilisés comme argument contre les animaux, alors que ce sont leurs maîtres qui doivent être incriminés.

- Plusieurs lycéens sont passés à proximité et la discussion s'est engagée.

Nous avons proposé notre nouveau modèle de courrier vers les établissements où se pratique encore la dissection car celle des souris et des grenouilles est désormais interdite en lycées et collèges. Ces adolescents seront vigilants si le professeur de SVT n'applique pas la nouvelle règlementation.

LE MESSAGER - Genevois
Jeudi 29 août 2013

ANNEMASSE

Oïkos Kaï Bios veut en finir avec la dissection à l'école

Dans sa défense des droits des animaux, l'association Oïkos Kaï Bios Patrimoine nature et vie lance dès la rentrée une grande action contre la dissection à l'école.

L'association veut dans un premier temps sensibiliser localement les enseignants de sciences et vie de la Terre à d'autres pratiques. *« A notre sens, continuer de pratiquer la dissection en classe constitue un formatage des esprits vers l'acceptation des expériences sur les animaux. Il est urgent d'utiliser des alternatives sans animaux à tous les niveaux. La Ligue suisse contre la vivisection soutient notre projet avec l'intervention du scientifique André Ménache qui animerait des conférences dans les lycées et colleges sur l'expérimentation animale et les méthodes substitutives sans animaux »*, précise Marie Berger.

Protéger les arbres et les oiseaux

Si l'association lutte activement contre la vivisection, elle est aussi très attentive au respect de la nature et intervient dans les projets de bétonnage excessif : *« Nous déplorons que les arbres soient considérés comme du matériel urbain, que l'on pourrait remplacer sans autre. Exemples en 2010 : l'abattage d'un cèdre de 150 ans, rue A.-Briand, en 2011 celui du tilleul, rue Bas-Ville. Hélas, la liste n'est pas exhaustive. La pression démographique et l'attrait du département frontalier avec la Suisse ne doivent pas amener à transformer nos villes en espaces sans arbres. En contribuant aux enquêtes publiques, nous souhaitons, que les arbres existants soient mieux protégés et que la législation concernant l'obtention des permis de construire soit modifiée. »*

En ville, les vitres sont un piège pour les oiseaux. Après avoir sensibilisé la Caisse d'Epargne sur ce phénomène meurtrier, l'association a eu le plaisir de constater, en début d'été, que des silhouettes de rapace ont enfin été posées sur les vitres du bâtiment.

RENÉE VUARNET

Prochain stand au Passage Bleu, avec W. Berger, pour la Journée des animaux sans foyer, le 6 septembre, de 9 h à 12 h.

http://oikoskaibios.monsite-orange.fr/

Une maman d'adolescentes a regretté de ne pas nous avoir rencontrés l'an dernier car sa fille avait dû faire l'exercice, contre son gré et très choquée. Elle a néanmoins emporté les modèles de courrier, elle se renseignera pour savoir si des enseignants pratiquent encore ces dissections dans l'établissement.
Autre lutte mise en avant, dans la même ligne, celle contre la vivisection. Nos deux pétitions « pour une réforme de l'AMM » et « pour une meilleure utilisation de l'argent public dans le domaine de la recherche », ainsi que notre flyer sur les méthodes substitutives ont été bien accueillis.

- Enfin, une femme s'est approchée et a consulté les diverses pétitions et documentations (cirque, fourrure…). Le sort des poules en batterie, (pétitions de L 214 http://www.l214.com/poules/petition), l'a particulièrement émue, elle a signé aussi la pétition pour les lapins, aussi élevés trop souvent en batterie, source de souffrance pour tous ces

animaux. Ils sont en outre en mauvaise santé, ce qui n'est sans doute pas une bonne chose pour les humains qui les consomment : ces animaux perturbés sont « bourrés » d'antibiotiques…d'où les résistances de plus en plus grandes à ces médicaments.

Plusieurs personnes nous ont remerciés de notre investissement pour les animaux et pour la nature, merci à tous pour leurs signatures et pour ces encouragements.

Au total, 43 signatures ont été recueillies pour les diverses pétitions proposées lors de cette action, et 26 modèles de courrier distribués, dont ceux contre la dissection.
Cette action est aussi l'occasion d'établir un bilan de la fourrière locale. A ce jour, Annemasse-Agglo n'a pas encore reçu les chiffres pour 2013 : nous avons toutefois les informations pour la fourrière d'Annecy. Nous allons ainsi élargir nos statistiques au département.

Prochaines actions : stand à Annemasse le 27 septembre, passages sur les marchés de Collonges Sous Salève le 5 octobre, de Thonon les Bains le 9 octobre et de St Julien en Genevois vendredi 10 octobre.

© Oïkos Kaï Bios 2007-2014

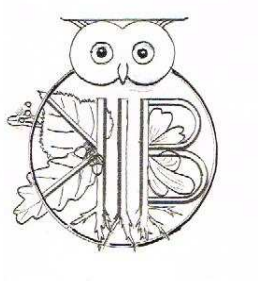

http://www.oikoskaibios.com/